



Informations communales

Horaire d'ouverture du bureau municipal

Durant la semaine du 7 au 11 octobre 2019, le bureau municipal est ouvert comme suit :

- lundi 7 octobre 2019 : 10h00-11h00
- mardi 8 octobre 2019 : 10h00-11h00 / 15h00-18h00
- jeudi 10 octobre 2019 : 15h00-16h00
- vendredi 11 octobre 2019 : 10h00-11h00

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 septembre 2019

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 septembre 2019 est déposé publiquement au secrétariat municipal durant 20 jours, soit du 2 au 22 octobre 2019.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal durant le dépôt public. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Le Fuet, le 2 octobre 2019

Conseil municipal